

Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux

Une décomposition du compte des ménages

Jérôme Accardo, Vanessa Bellamy, Georges Consalès,
Maryse Fesseau, Sylvie Le Laidier, Émilie Raynaud*

Le compte des ménages publié par les comptes nationaux présente de façon aussi exhaustive que possible les revenus, la consommation et l'épargne de l'ensemble des ménages, sans renseigner sur les disparités qui existent entre eux. Par ailleurs, les enquêtes auprès des ménages collectent des informations microéconomiques qui permettent d'étudier les inégalités au niveau individuel. Ces deux approches ont été associées pour décomposer, sur l'année 2003, le revenu disponible et la dépense de consommation mesurés dans les comptes nationaux selon le niveau de vie, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence et la composition du ménage. À terme, ces travaux fonderont la mesure des évolutions de pouvoir d'achat de chacune de ces catégories et donc de l'évolution des inégalités entre ménages dans les comptes nationaux.

Le revenu disponible des 20 % des ménages les plus aisés apparaît ainsi cinq fois plus élevé que celui des 20 % les plus modestes. Le revenu disponible de ces derniers est constitué pour plus de la moitié de prestations sociales ; il est consacré pour un tiers à des dépenses dites « pré-engagées », car difficilement négociables à court terme (loyers et charges d'habitation, services de téléphonie, services d'assurance).

Représentant en moyenne près d'un quart du budget de consommation, le logement constitue le premier poste de dépense pour tous les ménages, quel que soit leur niveau de vie ; la part de cette dépense croît avec l'âge. Les ménages d'actifs et de retraités d'une même catégorie sociale ont des niveaux de vie relativement comparables, mais les plus âgés consomment moins, conservant en partie des habitudes de consommation héritées de leur jeunesse.

Le taux d'épargne, correspondant à la part du revenu disponible qui n'est pas consommée, est croissant avec le niveau de vie et avec l'âge. Il est particulièrement élevé pour les indépendants, dont l'épargne peut aussi être destinée à maintenir et améliorer l'outil de travail. Les ménages les plus aisés épargnent globalement plus d'un tiers de leurs revenus. À l'inverse, les ménages les plus modestes ne peuvent globalement pas épargner et ont même un taux d'épargne négatif, estimé entre - 11 % et 1 % en 2003. Principaux bénéficiaires des transferts privés entre ménages, les jeunes, les familles monoparentales et les plus modestes ont un taux d'épargne plus élevé après prise en compte de ces transferts monétaires.

Le **revenu disponible** (*lexique*) mesuré par la comptabilité nationale comprend les revenus d'activités, les prestations et les revenus du patrimoine, dont sont déduits les impôts et cotisations. Le revenu disponible représente ainsi ce dont les ménages disposent pour consommer et épargner. Le revenu disponible d'un ménage, divisé par son nombre d'**unités de**

* Jérôme Accardo, Vanessa Bellamy et Émilie Raynaud appartiennent au département des Prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages de l'Insee. Georges Consalès, Maryse Fesseau et Sylvie Le Laidier au département des Comptes nationaux de l'Insee.

consommation (UC), donne la mesure de son **niveau de vie**. L'évolution du revenu disponible, corrigée de la hausse des prix des produits consommés, permet par ailleurs d'évaluer l'évolution du pouvoir d'achat. En 2008, par exemple, un ménage en France dispose en moyenne d'un revenu disponible annuel par unité de consommation de 29 230 € ; il en consacre 84,7 % à sa consommation ; le reste est épargné. En moyenne, par rapport à 2007, le pouvoir d'achat par unité de consommation est resté stable.

Le cadre de la comptabilité nationale permet ainsi de décrire les relations entre de grands agrégats macroéconomiques (revenus, consommation, épargne) et d'analyser leurs évolutions. De surcroît, les comptes nationaux sont harmonisés sur le plan international et des comparaisons entre pays peuvent être effectuées. Ils visent enfin à l'exhaustivité. Néanmoins, cette approche macroéconomique ne renseigne pas sur les disparités qui existent au sein de l'ensemble des ménages. Aussi, une demande forte s'est exprimée¹ pour que soient mesurées des évolutions de pouvoir d'achat par catégorie de ménages, selon le niveau de vie notamment.

Les enquêtes auprès des ménages fournissent de leur côté des données sur les revenus et la consommation au niveau microéconomique. Elles permettent de ce fait d'étudier les disparités entre différentes catégories de ménages. Mais le champ, les concepts, les définitions retenus dans ces enquêtes pour le revenu disponible et la dépense de consommation diffèrent du cadre macroéconomique. Il en résulte des différences entre les chiffres de la comptabilité nationale et les informations provenant des enquêtes.

Ces deux approches ont donc été associées (*encadré 1*), de manière à obtenir un compte des ménages par catégorie. Quatre critères ont été distingués : le niveau de vie, l'âge de la personne de référence du ménage, sa catégorie socioprofessionnelle et la composition du ménage. Les éléments qui constituent le revenu disponible et la dépense de consommation des différentes catégories ont été décomposés à partir des comptes nationaux de l'année 2003, sur le champ des **ménages ordinaires** de métropole. En 2003, ces ménages ont disposé d'un revenu disponible total de 993 Md€, leur dépense de consommation s'est élevée à 821 Md€ et leur taux d'épargne a atteint 17,3 %.

La décomposition obtenue permet de différencier la structure du revenu disponible et du budget de consommation selon les types de ménages, de relier les masses globales de revenu, consommation et épargne avec des choix ou des arbitrages propres à l'âge, la catégorie sociale, la composition familiale ou le niveau de vie. Les résultats offrent ainsi un nouveau regard sur les disparités entre ménages, en cohérence avec le cadre de la comptabilité nationale. Des données chiffrées détaillées sont disponibles sur le site www.insee.fr.

Les revenus d'activité sont la principale composante du revenu disponible

Le revenu disponible additionne plusieurs types de revenus (revenus d'activité, prestations, revenus du patrimoine - *encadré 1*), dont sont déduits les impôts et les cotisations. Les revenus d'activité, bruts de prélèvements, peuvent représenter plus de 100 % du revenu disponible. En effet, les prélèvements viennent en déduction et sont affectés d'un signe négatif.

Les revenus d'activité, qui incluent les salaires, traitements et bénéfices des entrepreneurs individuels bruts, constituent 93 % du revenu disponible des ménages ordinaires de métropole en 2003 (*figure 1a*). En comptabilité nationale, par convention, les revenus d'activité incluent l'ensemble des cotisations sociales, employeurs (22 % du revenu disponible) comme salariés et non salariés (10 % du revenu disponible), ce qui permet de faire apparaître le coût total du travail. Ces cotisations sont ensuite déduites des revenus primaires, en tant que prélèvements.

¹ Cf. en particulier le rapport remis au Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi en février 2008 par la commission Quinet sur la mesure du pouvoir d'achat des ménages, et avant lui le rapport sur le même thème du Conseil d'analyse économique (Moati, Rochefort, 2008).

Encadré 1

Un compte des ménages ordinaires décomposé grâce aux données d'enquêtes

La décomposition du « compte des ménages » s'appuie sur les données des comptes nationaux de l'année 2003 et sur cinq enquêtes de l'Insee portant sur les thèmes des revenus et de la consommation : le dispositif des Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie des ménages (SRCV - 2004), les enquêtes Revenus fiscaux (ERF - 2003), Budget de Famille (BdF - 2006), Logement (2002) et Santé (2003). Ces données individuelles permettent de répartir les masses macroéconomiques de revenu ou de consommation entre les différentes catégories de ménages.

Les enquêtes couvrent les seuls ménages ordinaires, c'est-à-dire des personnes vivant dans un logement indépendant, mais pas celles vivant en collectivités (internats, foyers de travailleurs, maisons de retraite, prisons, etc.). Elles portent en outre pour la plupart sur le seul champ de la

métropole. La comptabilité nationale couvre l'ensemble de la population résidente, y compris des départements d'Outre-mer (Dom). Dans cette étude, les masses relatives aux ménages ordinaires résidant en métropole ont été isolées et seuls le revenu disponible et la dépense de consommation de ces ménages sont décomposés par catégorie. Les **services d'intermédiation financière indirectement mesurés** (Sifim, correspondant aux marges prélevées par les banques dans leur activité) n'ont pas été pris en compte.

Ces différentes restrictions du champ de la comptabilité nationale ne modifient pas la structure générale du revenu disponible et assez peu celle de la dépense de consommation (Insee, 2008). Le taux d'épargne moyen des ménages ordinaires de métropole (17,3 %) est cependant supérieur de 1,5 point à celui publié sur l'en-

Revenu disponible brut, dépense de consommation et épargne des ménages (*) en 2003

Montants annuels en 2003	Compte des ménages	Compte des ménages (hors Sifim)	...dont ménages ordinaires métropole (hors Sifim)	...dont départements d'Outre-Mer (hors Sifim)
Revenu disponible moyen par unité de consommation - en euros	24 660	24 420	24 910	18 360
Total en milliards d'euros	1 042,7	1 032,7	993,4	19,8
Dépense de consommation moyenne par unité de consommation - en euros	20 770	20 540	20 590	15 110
Total en milliards d'euros	878,3	868,3	821,2	16,3
Épargne moyenne par unité de consommation - en euros	3 890	3 890	4 320	3 250
Total en milliards d'euros	164,5	164,5	172,2	3,5
Taux d'épargne (en %)	15,8	15,9	17,3	17,7
Nombre de ménages (**)	27 127 561	27 127 561	25 190 968	609 913
Nombre moyen d'unités de consommation (***)	1,56	1,56	1,58	1,77

(*) Ménages y compris entrepreneurs individuels.

(**) Le nombre de ménages est issu du compte satellite du logement. Chaque personne vivant en collectivités compte pour un ménage (hypothèse et calcul des auteurs).

(***) Le nombre moyen d'unités de consommation est issu de l'enquête Logement (rétrapolé à partir du point 2006 pour les Dom). Chaque personne vivant en collectivités compte pour une unité de consommation (hypothèse et calcul des auteurs).

semble de la population. En effet, l'exclusion de la population vivant en collectivités conduit à réduire davantage la masse des dépenses de consommation que celle des revenus. Composée majoritairement de personnes âgées, la population vivant en collectivités désépargne fortement. Il est probable qu'elles utilisent le patrimoine accumulé précédemment pour financer ce surplus de dépense. Par ailleurs, les autres personnes vivant en collectivités (étudiants, jeunes travailleurs) bénéficient probablement d'aides financières de leur famille.

Quatre variables de classement

Le compte est étudié à travers quatre critères : la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence, son âge, la composition du ménage ainsi que le classement des ménages selon le niveau de vie en cinq quintiles (chacun représentant 20 % de l'ensemble des ménages).

Les trois premières variables de typologie sont disponibles dans toutes les enquêtes. Le niveau de vie, rapport du revenu disponible du ménage et du nombre d'unités de consommation, a en revanche été construit. En effet, il n'existe pas dans les enquêtes de variable correspondant exactement au revenu disponible tel qu'il est défini en comptabilité nationale.

Ainsi, dans le revenu disponible tel qu'il est défini dans les enquêtes, ne sont prises en compte que les prestations reçues de l'État ou de la sécurité sociale, et les cotisations associées, tandis que les comptes nationaux couvrent également les prestations et cotisations des régimes privés d'assurance sociale, comme les mutuelles, et des régimes directs d'employeurs. À l'inverse, les enquêtes intègrent les allocations logement dans le revenu disponible, alors qu'elles n'apparaissent qu'au niveau du **revenu disponible ajusté** en comptabilité nationale.

Dans le domaine du logement, alors que les comptes couvrent l'ensemble des logements possédés, les enquêtes recensent principalement les éléments relatifs à la résidence principale (taxe d'habitation, taxe foncière, emprunts). En outre, les loyers imputés aux propriétaires de leur résidence principale ne sont pas systématiquement pris en compte dans la mesure du revenu disponible par les enquêtes.

Par ailleurs, certaines composantes du revenu disponible ne sont pas bien couvertes dans les enquêtes, car celles-ci ne portent que sur des échantillons de la population. C'est le cas des revenus du patrimoine notamment, qui sont particulièrement concentrés au sein de la population et donc difficiles à observer. Sans recalage sur les données macroéconomiques, la masse de ces derniers est sous-estimée dans les enquêtes. Enfin, les revenus du travail au noir ou de la fraude sont *a priori* absents des données collectées par voie d'enquête. Les comptes nationaux procèdent à des redressements pour prendre en compte ce type de ressources.

Les comptes nationaux calculent en outre certains flux de revenus implicites qui ne peuvent être appréhendés directement par les ménages : c'est le cas des Sifim ou des cotisations sociales imputées, cotisations fictives affichées en contrepartie des prestations versées par les régimes directs d'employeurs.

Un revenu disponible « au sens de la comptabilité nationale » a donc été calculé en prenant pour référence les données de SRCV. Celles-ci permettent en effet de se rapprocher du concept de revenu disponible des comptes nationaux, car l'enquête recense, outre les composantes habituellement prises en compte dans la mesure du revenu disponible au sens des enquêtes, des ressources comme les avantages en nature ou l'autoconsommation. Les revenus mal couverts (revenus financiers) ont fait l'objet d'estimations économétriques et de recalage sur les données macroéconomiques. Les composantes manquantes (intérêts sur les crédits de consommation, revenus de la fraude, du travail au noir) ont été réparties sur la base d'hypothèses. Pour les revenus de la fraude et du travail au noir, leur répartition au sein des ménages a fait l'objet d'arbitrages : les catégories concernées par ces redressements sont les entrepreneurs individuels, les cadres les plus aisés, ainsi que les salariés de la première moitié de la distribution des revenus et les inactifs autres que les retraités.

Une équation explicative de ce revenu disponible a ensuite été estimée économétriquement dans SRCV, pour l'imputer dans les autres enquêtes. Les variables explicatives (revenu déclaré par les ménages dans l'enquête, catégorie sociale, statut d'occupation du logement et

composition familiale) sont présentes dans toutes les enquêtes. Le revenu imputé grâce à ces informations est ensuite rapporté au nombre d'unités de consommation de chaque ménage pour enfin les classer selon leur niveau de vie défini ainsi au sens des comptes nationaux.

Une décomposition pour chaque composante du revenu et de la consommation

Chaque composante du revenu disponible et de la dépense de consommation (salaires, prestations, dépenses de loyer, etc.) est décomposée par catégorie de ménages, selon les étapes suivantes :

- on identifie l'enquête qui permet d'obtenir la définition la plus proche des comptes nationaux pour la composante considérée (pour les dépenses de santé, l'enquête Santé plutôt que BdF, par exemple) ;
- on calcule des montants moyens pour chaque catégorie de ménages (le salaire moyen pour chaque quintile de niveau de vie, par exemple) ;
- on calcule ensuite les masses financières associées, en multipliant les montants moyens par les effectifs de chaque catégorie. Les effectifs de ménages totaux et par catégorie en 2003 sont ceux de l'enquête Emploi en continu, calés sur le nombre de ménages du compte satellite du Logement pour 2003 ;
- enfin, les masses obtenues sont recalées sur la masse totale de la comptabilité nationale, restreinte au champ des ménages ordinaires de métropole.

On dispose ainsi, pour chaque composante du revenu disponible et de la dépense de consommation, d'une décomposition de la masse de la comptabilité nationale par catégorie de ménages. On en déduit le revenu disponible total en faisant, pour une catégorie donnée, la somme de toutes les composantes du revenu. On fait de même pour la dépense de consommation ; épargne et taux d'épargne s'en déduisent.

Afin de pouvoir comparer le niveau du revenu disponible et de la dépense de consommation par catégorie, on divise les masses totales par le nombre de ménages de la catégorie, puis par le

nombre d'unités de consommation moyen de cette catégorie.

Deux estimations pour le taux d'épargne selon le niveau de vie

Dans les enquêtes ménages, la sous-déclaration des revenus par rapport aux masses macroéconomiques ou aux sources administratives rend parfois des redressements nécessaires.

La richesse de l'enquête BdF, collectant de l'information à la fois sur les revenus, la consommation et le degré d'aisance financière du ménage, permet de réaliser un redressement sur les revenus s'appuyant sur un filtre de cohérence entre revenu et consommation. C'est ce qui a été fait dans le cadre de cette étude. Ainsi, lorsque les ménages déclarent un revenu très inférieur à leur dépense de consommation courante (définie comme la consommation hors gros achats, de type exceptionnel), sans signaler pour autant ressentir de difficultés financières, leur revenu est aligné sur le niveau de cette dépense de consommation. Ce redressement s'inspire d'un travail déjà effectué en 1999 sur les données de l'enquête BdF (Loisy, 1999). Ces revenus, redressés, sont ensuite utilisés pour l'équation d'imputation du revenu disponible « au sens des comptes nationaux » et donc pour la variable de classement selon le niveau de vie.

Les résultats présentés dans cette étude tiennent compte de ce redressement. Ce dernier, comme d'autres arbitrages réalisés, sur les composantes absentes des enquêtes notamment, n'est pas neutre sur les résultats obtenus. Il affecte tout particulièrement l'évaluation du niveau de la dépense de consommation des ménages du premier quintile. D'une façon générale, les résultats présentés selon le niveau de vie (par rapport à ceux selon l'âge, la catégorie socioprofessionnelle ou la composition du ménage) sont ceux qui sont les moins robustes aux différentes hypothèses et arbitrages réalisés. Pour le souligner, deux estimations du taux d'épargne exprimées selon le niveau de vie sont présentées, en fonction des redressements effectués sur les revenus dans BdF (*figure 12*) : la première estimation basée sur un redressement *a minima* des revenus déclarés dans l'enquête ; la seconde avec le redressement plus fin s'appuyant sur la cohérence revenu-consommation.

Intégration des transferts entre ménages résidents

Par définition, le compte des ménages représente l'ensemble des résidents. Les transferts financiers (pensions alimentaires, aides financières) et les échanges de biens et services (automobiles, vêtements, électroménager) entre résidents sont donc neutres pour l'élaboration du compte et ne font pas l'objet d'évaluations spécifiques. Or ces transactions ne sont pas uniformément réparties entre les ménages. Ainsi, les **transferts privés** se font principalement en direction des jeunes (Herpin, Dechaux, 2004). Il est donc nécessaire de les évaluer et d'en tenir compte lorsque le compte des ménages est désagrégé. Dans le cadre de cette étude, des évaluations ont été réalisées pour intégrer d'une part les transferts privés en espèces et d'autre part les achats et ventes d'automobiles entre ménages. On calcule le revenu disponible et le taux d'épargne avant et après prise en considération des transferts privés.

Le montant total des transferts privés n'est pas estimé en comptabilité nationale. Les masses globales sont issues de l'enquête Budget de Famille, tout comme la ventilation des montants moyens reçus et versés par catégorie. Il s'agit de transferts monétaires uniquement. Les transferts en nature en sont exclus, ainsi que les héritages et donations. L'analyse détaillée des transferts dans l'enquête BdF met en lumière l'impact des valeurs extrêmes sur les transferts moyens par catégorie. Un filtre visant à supprimer du fichier les ménages déclarant les montants de transferts reçus ou versés extrêmes a donc été appliqué. Les taux d'épargne après transferts privés sont présentés selon les deux calculs (avec tous les

montants déclarés ou après avoir écarté les ménages déclarant les montants extrêmes) lorsqu'ils s'écartent de plus de 2 points (*figure 13*).

Une analyse des disparités entre ménages propre à la comptabilité nationale ?

Cette étude offre une analyse des disparités d'épargne, de revenus, de consommation entre catégories de ménages dans le cadre de la comptabilité nationale. Certains résultats sont identiques à ceux tirés des analyses à partir de données d'enquêtes (la proximité des niveaux de vie des actifs et des retraités ou le poids plus élevé des dépenses d'alimentation chez les plus modestes par exemple).

Cependant, les concepts de revenu disponible et de dépense de consommation utilisés diffèrent partiellement (présence des loyers imputés en particulier). En outre, la façon dont ils se décomposent n'est pas la même. Dans les enquêtes individuelles, les prestations vieillesse et les prestations chômage sont en effet considérées comme des revenus de remplacement et non comme des prestations sociales. La CSG et la CRDS sont la plupart du temps agrégées aux cotisations salariales et déduites des revenus d'activité, alors qu'elles font partie des impôts courants dans les comptes nationaux. Ainsi, le poids des différentes composantes et les écarts entre catégories ne sont pas nécessairement les mêmes. À titre d'exemple, le poids des prestations dans le revenu des seniors est plus élevé dans cette analyse que dans celles qui peuvent être menées à partir de données individuelles. De même, le poids du logement dans la dépense totale est stable selon le niveau de vie alors qu'il est décroissant dans les enquêtes.

Les prestations sociales représentent 30 % du revenu disponible. Elles comprennent les prestations vieillesse, les prestations chômage, les indemnités journalières pour maladie, les prestations familiales et les minima sociaux.

Les revenus du patrimoine regroupent les revenus financiers (intérêts reçus et versés, dividendes, assurance-vie) et les revenus immobiliers. Leur part atteint 21 % du revenu disponible. Les revenus immobiliers comprennent les revenus fonciers reçus par les bailleurs, mais aussi des revenus imputés aux propriétaires occupant leur propre logement (**loyers imputés** - lexicque).

Enfin, les impôts courants (impôt sur le revenu, impôt de solidarité sur la fortune, taxe d'habitation...) représentent 14 % du revenu disponible des ménages ordinaires de métropole. Par convention, ils comprennent aussi la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Le revenu disponible des ménages les plus aisés est cinq fois plus élevé que celui des plus modestes

La composition du revenu disponible des ménages varie selon leur position sur l'échelle des niveaux de vie. Les ménages sont répartis par niveau de vie croissant en cinq quintiles, représentant chacun 20 % de l'ensemble, soit cinq millions de ménages.

Quel que soit le niveau de vie, les revenus d'activité sont la principale composante du revenu disponible. Mais ils ne représentent que 67 % du revenu disponible pour les ménages les plus modestes, contre 93 % en moyenne (*figure 1a*). Leur part est aussi légèrement inférieure à celle des autres catégories pour les ménages les plus aisés (89 %).

Pour les ménages les plus modestes, les prestations sociales constituent 52 % du revenu disponible, contre 25 % à 35 % pour les ménages appartenant aux autres quintiles. Ce sont essentiellement les prestations familiales et les minima sociaux dont bénéficient les plus modestes qui alimentent ces écarts.

1a. Décomposition du revenu disponible annuel selon le quintile de niveau de vie en 2003

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Total
Revenu disponible moyen par UC - en euros	10 080	16 410	21 040	26 750	50 030	24 910
Total en milliards d'euros	78,7	130,3	169,2	218,0	397,3	993,4
Base 100	100	100	100	100	100	100
Revenus d'activité	67	94	102	104	89	93
dont :						
<i>cotisations employeurs</i>	14	23	26	26	20	22
<i>cotisations salariés et non salariés</i>	8	10	11	11	10	10
Revenus du patrimoine	8	11	14	18	32	21
dont :						
<i>revenus financiers</i>	1	2	2	4	17	9
Revenus primaires	75	105	116	123	121	115
Revenu primaire moyen par UC - en euros	7 510	17 210	24 380	32 830	60 620	28 590
Total en milliards d'euros	58,7	136,6	196,0	267,5	481,4	1140,2
Impôts	-5	-7	-10	-13	-20	-14
Cotisations	-22	-33	-36	-37	-30	-32
Prestations	52	35	30	27	25	30
dont :						
<i>vieillesse</i>	21	19	19	18	20	19
<i>chômage</i>	6	4	3	3	2	3
<i>autres (prestations familiales, minima sociaux)</i>	25	12	8	6	3	8
Autres transferts	1	0	0	1	4	2

Lecture : les masses de revenus (chiffres positifs) et de prélèvements (chiffres négatifs) sont exprimés en proportion du revenu disponible. Pour 100 de revenu disponible, les revenus primaires (revenus d'activité + revenus du patrimoine) du premier quintile des niveaux de vie correspondent à un indice de 75 : les revenus primaires représentent en moyenne pour ces ménages un montant correspondant aux trois-quarts de leur revenu disponible.

Note : les revenus moyens par unité de consommation sont obtenus en divisant les revenus moyens par le nombre moyen d'unités de consommation par ménage dans la catégorie. L'ensemble des résultats, et en particulier la décomposition détaillée du revenu disponible, sont présentés sur le site www.insee.fr.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, hors Sifim.

Source : Insee, comptes nationaux 2003, enquêtes SRCV 2004, Revenus fiscaux 2003, Budget de famille 2006 et calculs des auteurs.

Pour les plus aisés, les revenus du patrimoine occupent une place particulièrement importante : 32 % du revenu disponible. La part des revenus du patrimoine est croissante avec le niveau de vie : 8 % dans le premier quintile, 18 % dans l'avant-dernier. Jusque-là, les revenus du patrimoine sont principalement composés des loyers imputés, bien que les revenus financiers croissent légèrement avec le niveau de vie. Pour les plus aisés, au contraire, les revenus du patrimoine se partagent quasiment à égalité entre revenus immobiliers et revenus financiers. De fait, la concentration de ce dernier type de revenus est particulièrement forte en haut de la distribution : alors que le revenu disponible des 20 % des ménages les plus aisés représente 40 % du revenu disponible de l'ensemble des ménages, ce sont 81 % des revenus financiers qui vont à ce dernier quintile. Les revenus financiers expliquent ainsi l'importance de la part des revenus du patrimoine au sein de la dernière tranche de niveau de vie, par rapport aux tranches médianes.

Le poids des impôts dans le revenu disponible croît avec le niveau de vie (de 5 % à 20 %), traduisant le caractère progressif du barème de l'impôt sur le revenu.

Ces résultats (moindre part des revenus d'activité aux deux extrémités de l'échelle des niveaux de vie, augmentation des revenus du patrimoine avec le niveau de vie) sont conformes à ceux obtenus à partir des données individuelles des enquêtes sur les revenus (Insee, 2009).

Le revenu disponible annuel par unité de consommation des plus aisés est 5,0 fois² plus élevé que celui des plus modestes : 50 030 € contre 10 080 €. Les **transferts monétaires privés** entre ménages, qui bénéficient principalement aux plus modestes, réduisent légèrement l'écart, à 4,8 (*figure 1b*). L'effet des transferts privés sur les inégalités de niveau de vie est donc faible.

Le revenu disponible du troisième quintile, sans doute proche de la valeur médiane, s'élève à 21 040 €. Le revenu disponible moyen (24 910 €) le dépasse de 18 %, signe d'une distribution non uniforme des revenus disponibles entre les ménages. Certains ménages parmi les plus aisés disposent en effet de revenus disponibles très élevés qui augmentent la valeur moyenne.

1b. Revenu disponible après transferts privés selon le quintile de niveau de vie en 2003

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Total
Revenu disponible moyen par UC - en euros	10 080	16 410	21 040	26 750	50 030	24 910
Total en milliards d'euros	78,7	130,3	169,2	218,0	397,3	993,4
Base 100	100	100	100	100	100	100
Revenu disponible moyen par UC après transferts privés - en euros	10 340	16 540	21 120	26 650	49 200	24 820
Total en milliards d'euros	80,7	131,3	169,8	217,1	390,7	989,6
Indice	103	101	100	100	98	100

Note : les transferts privés diminuent le revenu disponible de la tranche la plus aisée, au bénéfice principalement de la tranche la moins favorisée. Une partie des transferts privés est versée à des personnes vivant en collectivités. De ce fait, le revenu disponible après transferts sur l'ensemble des ménages ordinaires (989,6 Md€) est inférieur au revenu disponible avant transferts privés (993,4 Md€).

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, hors Sifim.

Source : Insee, *comptes nationaux 2003, enquêtes SRCV 2004, Revenus fiscaux 2003, Budget de famille 2006 et calculs des auteurs.*

2. L'écart de revenu disponible moyen par unité de consommation entre le cinquième et le premier quintile de niveau de vie est de 4,3 avec les données individuelles (source enquête revenus fiscaux et sociaux 2006).

Les jeunes et les familles monoparentales ont les revenus disponibles les plus faibles

Le revenu disponible moyen par unité de consommation des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans est le plus faible (17 270 € contre 24 910 € en moyenne). Ces ménages sont cependant les principaux bénéficiaires des transferts privés, qui s'effectuent essentiellement des ménages de plus de 50 ans vers ceux de moins de 40 ans. Ces transferts augmentent ainsi de 10 % leur revenu disponible moyen.

Que ce soit en termes de revenus primaires ou de revenu disponible, les ménages dont la personne de référence a entre 50 et 59 ans ont le revenu moyen par unité de consommation le plus élevé (figure 2). Ceux de 60 ans ou plus ont des revenus primaires particulièrement faibles ; leur revenu disponible moyen rejoint en revanche celui des tranches d'âge plus jeunes, du fait de la prise en compte des pensions de retraite.

2. Décomposition du revenu disponible annuel selon l'âge de la personne de référence du ménage en 2003

	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et plus	Total
Revenu disponible moyen par UC - en euros	17 270	23 280	24 760	30 170	26 660	23 600	24 910
Base 100	100	100	100	100	100	100	100
Revenus d'activité	136	130	122	112	34	7	93
dont :							
<i>cotisations employeurs</i>	33	32	29	26	7	1	22
<i>cotisations salariés et non salariés</i>	13	13	12	12	5	3	10
Revenus du patrimoine	7	12	19	23	28	34	21
dont :							
<i>revenus financiers</i>	0	1	8	11	12	16	9
Revenus primaires	143	142	141	135	62	41	115
Revenu primaire moyen par UC - en euros	24 630	32 970	34 960	40 780	16 590	9 560	28 590
Impôts	-13	-13	-15	-16	-13	-11	-14
Cotisations	-46	-45	-41	-38	-12	-4	-32
Prestations	17	15	13	16	61	75	30
dont :							
<i>vieillesse</i>	0	1	2	6	55	69	19
<i>chômage</i>	7	3	3	4	2	0	3
<i>autres (prestations familiales, minima sociaux)</i>	10	11	9	6	4	5	8
Autres transferts	0	1	2	3	2	0	2
Revenu disponible moyen par UC après transferts privés - en euros	18 990	23 780	24 840	29 840	25 540	22 560	24 820
Indice	110	102	100	99	96	96	100

Note : les revenus moyens par unité de consommation sont obtenus en divisant les revenus moyens par le nombre moyen d'unités de consommation par ménage dans la catégorie. L'ensemble des résultats, et en particulier la décomposition détaillée du revenu disponible, sont présentés sur le site www.insee.fr.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, hors Sifim.

Source : Insee, comptes nationaux 2003, enquêtes SRCV 2004, Revenus fiscaux 2003, Budget de famille 2006 et calculs des auteurs.

La composition du revenu disponible des ménages selon la configuration familiale reflète plus ou moins la structure par âge des différentes catégories (figure 3). Ainsi, les revenus d'activité ont un poids plus faible dans le revenu disponible des personnes seules (65 %) et des couples sans enfant (74 %). À l'inverse, les revenus du patrimoine y participent en proportion plus importante, à hauteur de 25 %, contre 20 % ou moins pour toutes les autres catégories. En effet, les personnes âgées de 60 ans ou plus sont surreprésentées au sein des personnes seules. En outre, les personnes de référence des couples sans enfant ont en grande majorité 50 ans ou plus. Or la part des revenus d'activité dans le revenu disponible chute à partir de 60 ans et celle des revenus du patrimoine est croissante avec l'âge de la personne de référence du ménage (figure 2). Le montant du patrimoine financier détenu augmente en effet avec l'âge ; il en va de même pour la propriété du logement et donc les masses de loyers imputés prises en compte dans les revenus du patrimoine (Baclet, Raynaud, 2009).

3. Décomposition du revenu disponible annuel selon la composition du ménage en 2003

	Person- nes seules	Familles mono- parenta- les	Couples			Total	
			sans enfant	1 enfant	2 enfants		3 enfants et plus
Revenu disponible moyen par UC - en euros	22 400	17 640	30 890	26 570	23 720	19 460	24 910
Base 100	100	100	100	100	100	100	100
Revenus d'activité	65	93	74	122	124	106	93
dont :							
<i>cotisations employeurs</i>	15	21	17	30	30	25	22
<i>cotisations salariés et non salariés</i>	7	10	9	12	13	11	10
Revenus du patrimoine	25	15	24	20	18	18	21
dont :							
<i>revenus financiers</i>	11	5	11	8	5	6	9
Revenus primaires	90	109	99	142	142	124	115
Revenu primaire moyen par UC - en euros	20 140	19 190	30 440	37 660	33 780	24 050	28 590
Impôts	-13	-12	-14	-16	-14	-13	-14
Cotisations	-23	-31	-26	-42	-43	-36	-32
Prestations	45	33	39	14	13	24	30
dont :							
<i>vieillesse</i>	36	13	32	5	1	2	19
<i>chômage</i>	3	5	3	3	3	3	3
<i>autres (prestations familiales, minima sociaux)</i>	6	14	4	6	9	19	8
Autres transferts	1	1	2	2	2	1	2
Revenu disponible moyen par UC après transferts privés - en euros	22 640	18 170	30 080	26 680	23 820	19 480	24 820
Indice	101	103	97	100	100	100	100

Note : les revenus moyens par unité de consommation sont obtenus en divisant les revenus moyens par le nombre moyen d'unités de consommation par ménage dans la catégorie. L'ensemble des résultats, et en particulier la décomposition détaillée du revenu disponible, sont présentés sur le site www.insee.fr.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, hors Sifim.

Source : Insee, comptes nationaux 2003, enquêtes SRCV 2004, Revenus fiscaux 2003, Budget de famille 2006 et calculs des auteurs.

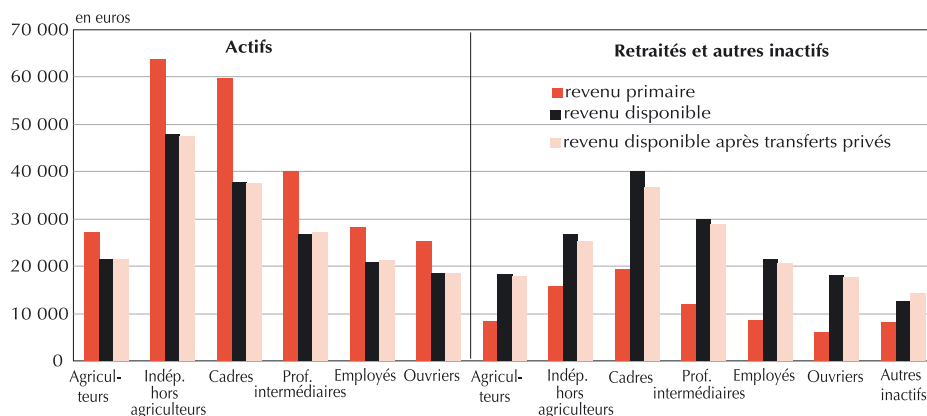
La part des prestations sociales dans le revenu disponible est la plus élevée pour les personnes seules et les couples sans enfant (45 % et 39 %). Ces deux catégories de ménage comprennent en effet une grande part de retraités, dont les pensions sont incluses dans les prestations sociales. La situation des couples sans enfant s'améliore par rapport aux autres couples si l'on considère le revenu disponible plutôt que le revenu primaire, bien que le poids des prestations familiales et des minima sociaux dans le revenu disponible croisse avec le nombre d'enfants. Les masses de revenus en jeu du côté des retraites sont de fait nettement plus élevées.

Les familles monoparentales ont le revenu disponible le plus faible. La part des revenus d'activité dans leur revenu disponible est moindre que celle des autres ménages ayant au moins un enfant. En revanche, les prestations sociales représentent un tiers de leur revenu disponible, les prestations familiales et les minima sociaux ayant un poids de 14 %. Seules les familles nombreuses ont une part plus élevée de prestations familiales et minima sociaux dans leur revenu. Les familles monoparentales sont enfin les principales bénéficiaires des transferts privés entre ménages, notamment des pensions alimentaires, qui augmentent leur revenu disponible de 3 %.

Le poids des revenus du patrimoine est particulièrement fort chez les non-salariés

Les écarts de revenu moyen entre **catégories socioprofessionnelles**³ sont considérablement réduits lorsque l'on passe des revenus primaires au revenu disponible (figure 4). Cela tient d'abord au fait que les retraités sont distingués des actifs dans la classification retenue. Le revenu disponible moyen par unité de consommation des retraités et des actifs est compa-

4. Montants annuels moyens de revenus par unité de consommation, selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage en 2003



Note : les revenus moyens par unité de consommation sont obtenus en divisant les revenus moyens par le nombre moyen d'unités de consommation par ménage dans la catégorie. L'ensemble des résultats et en particulier la décomposition détaillée du revenu disponible sont présentés sur le site www.insee.fr.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, hors Sifim.

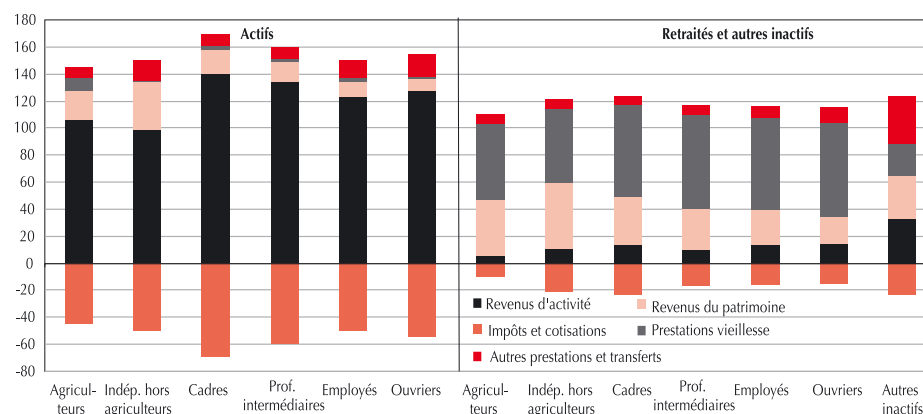
Source : Insee, comptes nationaux 2003, enquêtes SRCV 2004, Revenus fiscaux 2003, Budget de famille 2006 et calculs des auteurs.

3. Il s'agit de la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage. Par abus de langage, on parlera de « ménage d'ouvriers » ou de « ménage de cadres » pour désigner un ménage dont la personne de référence est ouvrier ou cadre.

nable, comme dans les études effectuées à partir de données individuelles (Goutard, Pujol, 2008). Les revenus du patrimoine, importants au sein du revenu disponible des retraités, sont principalement composés de loyers imputés pour les catégories les plus modestes, comme les retraités employés ou ouvriers.

Parmi les actifs, l'écart entre les ménages au revenu moyen par unité de consommation le plus élevé (artisans, commerçants, chefs d'entreprise et professions libérales) et ceux au revenu le plus faible (ouvriers), se maintient autour de 2,5, pour le revenu primaire comme pour le revenu disponible. Les cadres ont un revenu primaire moyen 2,4 fois plus élevé que celui des ouvriers, mais un revenu disponible moyen seulement 2,0 fois supérieur. Les prestations chômage, familiales et minima sociaux ont un poids plus important dans le revenu disponible des ouvriers (17 %) et des employés (13 %) que dans celui des autres catégories socioprofessionnelles (9 % au maximum, *figure 5*). Comparé aux ménages de cadres, le poids de l'ensemble des prestations familiales et des minima sociaux en particulier est plus élevé, ainsi que celui des prestations chômage, dans une moindre mesure.

5. Décomposition du revenu disponible annuel selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage en 2003



Lecture : parmi les actifs, pour 100 de revenu disponible, les ménages ouvriers ont 128 de revenus d'activités en moyenne, 8 de revenus du patrimoine, 2 de prestations vieillesse, 17 d'autres prestations et transferts, diminués de 55 d'impôts et de cotisations.

Note : l'ensemble des résultats et en particulier la décomposition détaillée du revenu disponible sont présentés sur le site www.insee.fr.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, hors Sifim.

Source : Insee, comptes nationaux 2003, enquêtes SRCV 2004, Revenus fiscaux 2003, Budget de famille 2006 et calculs des auteurs.

Les catégories de non-salariés, agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, auxquelles ont été ajoutées dans cette étude les professions libérales, ont une part des revenus du patrimoine dans le revenu disponible particulièrement forte, chez les actifs comme chez les retraités. Les revenus du patrimoine représentent le cinquième du revenu disponible des ménages d'agriculteurs en activité et plus du tiers de celui des autres non-salariés. Lorsqu'ils sont retraités, le poids des revenus du patrimoine est de plus de 39 %, contre 21 % pour l'ensemble des ménages. Les retraites relativement moins élevées pour ces catégories ont sans doute une influence sur leur accumulation patrimoniale.

Niveau de vie et catégorie socioprofessionnelle déterminent largement le niveau de consommation

Le revenu disponible permet aux ménages de financer leur dépense de consommation. Cette dernière, dans les comptes nationaux, correspond aux dépenses que les ménages supportent effectivement (en excluant la prise en charge par les administrations publiques des soins de santé, des dépenses d'éducation ou de logement) (*encadré 2*). En 2003, la dépense de consommation annuelle s'élevait en moyenne à 20 590 € par unité de consommation⁴.

Encadré 2

La consommation des ménages dans les comptes nationaux et dans les enquêtes

L'étude de la consommation peut s'appuyer sur deux types de données : celles élaborées par la comptabilité nationale et celles collectées dans les enquêtes auprès des ménages.

La comptabilité nationale utilise diverses sources (enquêtes auprès des entreprises, données fiscales et douanières, estimations, etc.) pour évaluer la **dépense de consommation** des ménages par type de produits. Les estimations par produit ne tiennent pas compte des dépenses des touristes français à l'étranger mais incluent celles des touristes étrangers en France. Pour obtenir la dépense de consommation totale des seuls résidents en France, la consommation globale des non-résidents sur le territoire est retranchée et la consommation globale des résidents hors du territoire est ajoutée. Les biens et services marchands constituent l'essentiel de la dépense des ménages. Par convention, ils comprennent dans les comptes nationaux **l'autoconsommation** et les **loyers imputés**. Sont également compris dans cette dépense les montants des biens et services consommés par les ménages mais financés par les assurances ou les mutuelles. En revanche, les comptes nationaux ne classent pas en consommation l'achat et les gros travaux d'amélioration du logement, ou les emprunts liés à ceux-ci par exemple. Enfin, la comptabilité nationale ne distingue traditionnellement pas les ménages ordinaires des collectivités.

En France, comme dans la plupart des pays, il existe une enquête auprès des ménages qui cherche à mesurer leur consommation : l'enquête « Budget de famille » (BdF), réalisée pour la dernière fois en 2005-2006 (<http://www.insee.fr/fr/methodes>). Collectant ses informations auprès des ménages, l'enquête BdF est obligée de rester proche de leur perception de la consommation, et de s'écarter des concepts de la comptabilité nationale. Dans certains cas, elle peut permettre de les retrouver *a posteriori*, à partir des données collectées (loyer imputé, valorisation de l'autoconsommation). Mais il est parfois impossible de se rapprocher du concept des comptes nationaux, par exemple pour les dépenses de santé (le ménage n'étant souvent pas capable d'indiquer le montant réellement dépensé). Par construction, l'enquête BdF ne collecte que les dépenses des personnes qui résident en France dans des ménages ordinaires. Elle prend donc en compte les dépenses réalisées lors de séjours touristiques à l'étranger mais ne mesure pas celles des touristes étrangers en France.

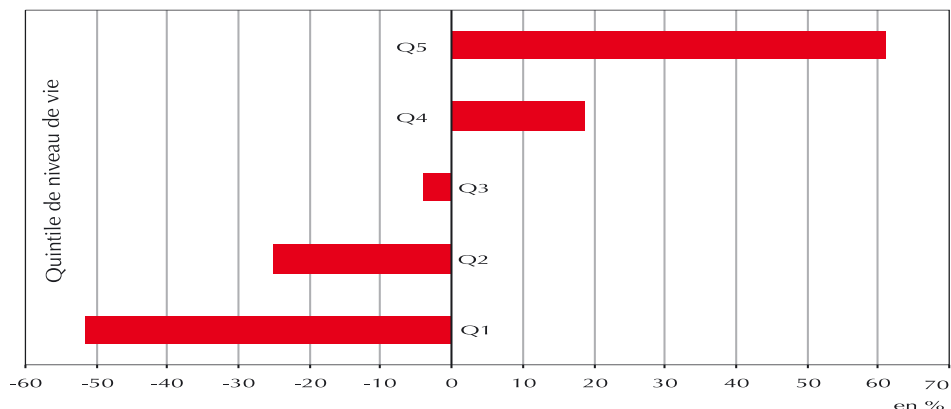
Dans le cadre de cette étude, c'est la dépense de consommation « au sens des comptes nationaux » qui est décomposée par type de ménages, mais sur un champ correspondant à celui des enquêtes : pour les dépenses relatives aux seuls ménages ordinaires résidant en métropole. Les enquêtes Logement et Santé ont également été mobilisées, en remplacement des données récoltées dans BdF, pour leur propre champ.

Le niveau de dépense augmente avec le niveau de vie des ménages (*figure 6*). Avec une dépense annuelle de 9 940 €, les ménages du premier quintile de niveau de vie consomment 52 % de moins par unité de consommation que la moyenne des ménages, alors que les plus

4. Comme mentionné précédemment, on a restreint ici le champ de l'étude aux ménages ordinaires de métropole.

aisés dépensent 61 % de plus, soit 33 140 €. Néanmoins, dans un rapport de 3,3, les disparités de niveaux de consommation des premier et dernier quintiles sont moins grandes que celles des revenus disponibles (5,0).

6. Écart à la dépense annuelle moyenne par unité de consommation selon le niveau de vie en 2003



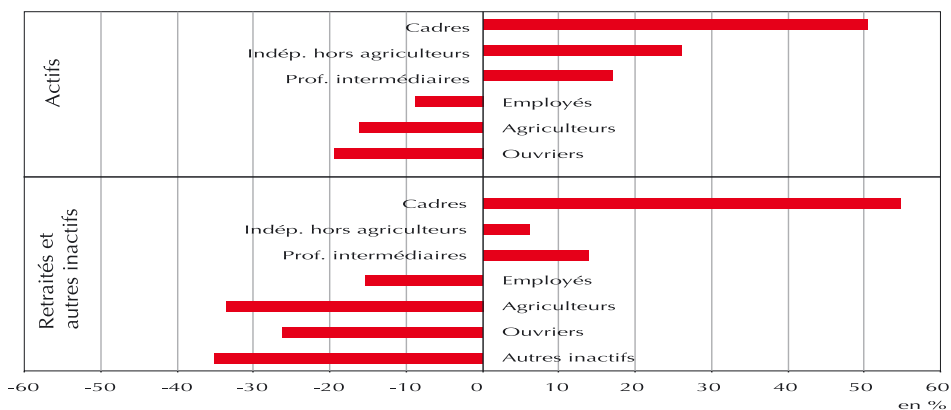
Lecture : le premier quintile (Q1) rassemble les 20 % de ménages les plus modestes au regard du revenu disponible par unité de consommation. En moyenne, ces ménages dépensent, par an et par unité de consommation, 52% de moins qu'un ménage moyen.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, hors Sifim.

Source : Insee, comptes nationaux 2003, enquêtes Bdf 2006, Logement 2002, Santé 2003, SRCV 2004 et calculs des auteurs.

Le niveau de la dépense de consommation dépend aussi largement de la catégorie socio-professionnelle, elle-même fortement liée au niveau de vie (figure 7).

7. Écart à la dépense annuelle moyenne par unité de consommation selon la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence en 2003



Lecture : un ménage dont la personne de référence est cadre, en activité, dépense annuellement et par unité de consommation, 51% de plus que le ménage moyen.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, hors Sifim.

Source : Insee, comptes nationaux 2003, enquêtes Bdf 2006, Logement 2002, Santé 2003, SRCV 2004 et calculs des auteurs.

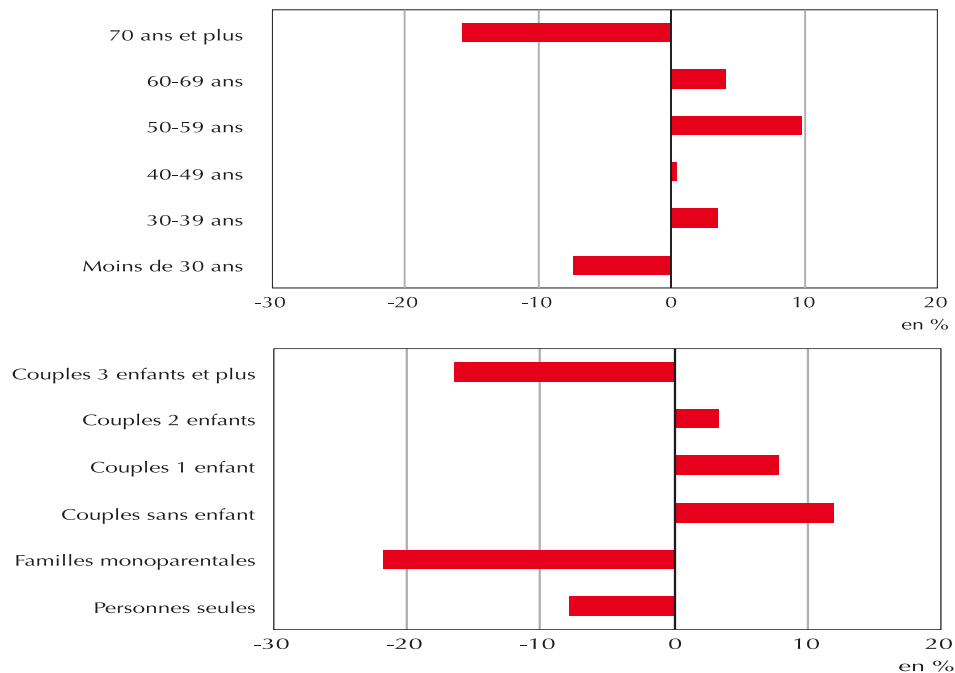
En 2003, les ménages dont la personne de référence est active ont eu une dépense moyenne de 21 940 € par unité de consommation, contre 19 630 € pour les retraités et 13 370 € pour les autres inactifs. Les retraités consomment donc en moyenne et par unité de consommation, 11% de moins que les actifs. Seuls les ménages de cadres retraités ont une consommation supérieure aux cadres actifs.

La hiérarchie des niveaux de dépense par unité de consommation des ménages retraités selon leur catégorie socioprofessionnelle d'origine est très proche de celle des actifs.

Parmi les ménages « actifs », les ménages de cadres consomment annuellement 51 % de plus que la moyenne. Viennent ensuite les ménages d'indépendants hors agriculteurs, puis de professions intermédiaires. À l'inverse, les ménages d'ouvriers ou d'agriculteurs actifs ont une consommation inférieure à la moyenne, respectivement de - 19 % et - 16 %. Par unité de consommation, les ménages de cadres actifs consomment ainsi deux fois plus que les ménages d'ouvriers actifs. Les ménages de retraités cadres ont une dépense de consommation annuelle égale à 2,1 fois celle des retraités ouvriers, un écart du même ordre de grandeur que celui qui sépare les actifs des mêmes catégories socioprofessionnelles.

L'âge de la personne de référence comme la composition du ménage ont une influence moins marquée que le niveau de vie ou la catégorie socioprofessionnelle sur la dépense par unité de consommation. En effet, en dehors des familles monoparentales, qui consomment 22 % de moins que la moyenne des ménages, ou des familles nombreuses, les autres catégories ne s'écartent pas beaucoup de la consommation moyenne (figure 8). Les niveaux de

8. Écart à la dépense annuelle moyenne par unité de consommation selon l'âge de la personne de référence et la composition du ménage en 2003



Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, hors Sifim.

Source : Insee, comptes nationaux 2003, enquêtes BdF 2006, Logement 2002, Santé 2003, SRCV 2004 et calculs des auteurs.

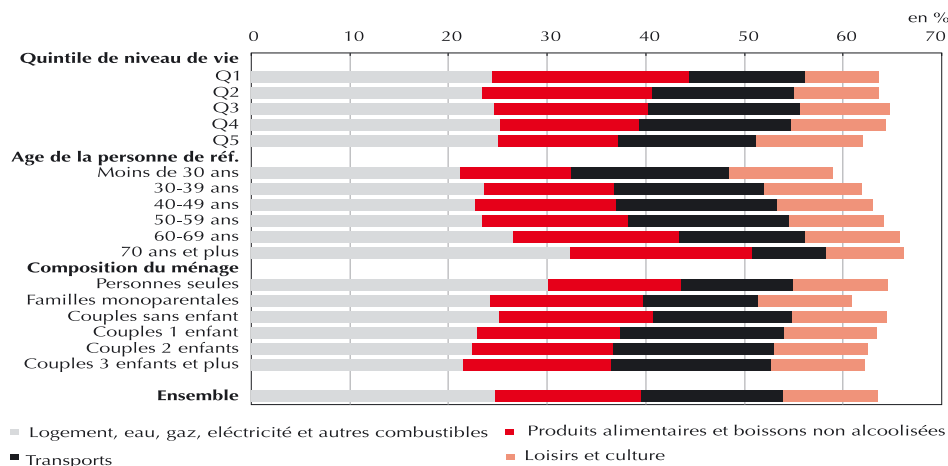
consommation sont également relativement proches d'une tranche d'âge à l'autre, à l'exception des 70 ans et plus.

Toutefois, il s'agit de comparer ici des générations différentes à une même date, sans différencier les effets propres de l'âge et de la génération (on ne suit pas les ménages au fur et à mesure de leur vieillissement). Les ménages jeunes ont un niveau de consommation comparable à celui de leurs aînés en 2003, mais probablement différent des jeunes d'il y a 20 ou 30 ans. Les études menées à partir des enquêtes Budget de Famille montrent qu'à niveau de vie et taille de ménage égaux, les générations plus anciennes consomment moins (Bodier, 1999). Ainsi, le moindre niveau de consommation après 70 ans (- 16 % par rapport à la moyenne en 2003) s'expliquerait non seulement par la baisse du revenu mais aussi par l'appartenance de ces ménages à des générations dont l'habitude est de moins consommer. La diminution de la consommation due à l'âge, bien réelle, serait ainsi plus limitée que les données en coupe peuvent le suggérer⁵.

Le logement : premier poste de dépense pour tous les types de ménages

Trois grands postes de consommation se partagent 50 % à 60 % des dépenses des ménages, suivant le critère de classement étudié (figure 9) : le logement (loyers, eau, électricité, chauffage, etc.), l'alimentation (à domicile, hors boissons alcoolisées) et les transports. La dépense liée au logement reste toujours la plus importante : elle représente environ un quart du budget moyen des ménages métropolitains. Elle varie du cinquième du budget pour les couples avec trois enfants ou plus ou pour les moins de 30 ans à un tiers pour les ménages d'employés retraités ou les 70 ans ou plus. L'alimentation et les transports arrivent en deuxième ou troisième position selon le type de ménage.

9. Part des quatre principaux postes de dépenses dans le budget de consommation des ménages en 2003



Lecture : en 2003, les ménages du premier quintile de niveau de vie consacraient 24 % de leur budget de consommation aux dépenses de logement. L'ensemble des résultats est présenté sur le site www.insee.fr.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, hors Sifim.

Source : Insee, comptes nationaux 2003, enquêtes Bdf 2006, Logement 2002, Santé 2003, SRCV 2004 et calculs des auteurs.

5. Pour mémoire, on se limite ici aux ménages ordinaires. On peut penser que les personnes âgées vivant en collectivités ont un comportement spécifique.

Si la part des dépenses consacrées au logement varie relativement peu selon le niveau de vie des ménages, on observe de grandes différences lorsqu'on distingue au sein de ce poste les loyers imputés des loyers réels (*figure 10*).

10. Part de chaque poste de dépense selon le quintile de niveau de vie en 2003

	en %					
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Part moyenne
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	20	17	16	14	12	15
Boissons alcoolisées et tabac	5	4	4	3	2	3
Articles d'habillements et chaussures	5	5	5	5	5	5
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	24	23	25	25	25	25
dont :						
<i>loyers réels</i>	7	6	5	3	2	4
<i>loyers imputés</i>	7	10	14	16	17	14
<i>eau, gaz, électricité,...</i>	10	7	6	6	6	7
Meubles, articles de ménages et entretien courant de l'habitation	5	6	5	6	8	6
Santé	5	4	4	3	2	3
Transports	12	14	16	15	14	14
Communication	4	3	3	3	2	3
Loisirs et culture	7	9	9	10	11	10
Éducation	1	0	1	1	1	1
Hôtels, cafés et restaurants	4	5	5	6	7	6
Autres biens et services	9	9	9	9	10	9
Dépense de consommation annuelle par unité de consommation en euros	9 930	15 450	19 760	24 420	33 140	20 590

Lecture : en 2003, les ménages du premier quintile de niveau de vie consacraient 20% de leurs dépenses de consommation pour les produits alimentaires contre 15 % en moyenne.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, hors Sifim.

Source : Insee, *comptes nationaux 2003*, enquêtes BdF 2006, *Logement 2002*, *Santé 2003*, *SRCV 2004* et calculs des auteurs.

Les **loyers imputés** occupent une part de plus en plus importante dans les dépenses de consommation des ménages à mesure que leur niveau de vie s'élève (*figure 10*), car la part des ménages propriétaires du logement qu'ils occupent croît avec le niveau de vie. Les ménages les plus aisés sont très majoritairement propriétaires de leur logement : 53 % sont propriétaires et 31 % accédants à la propriété⁶. Ainsi, selon le niveau de vie, ces loyers imputés représentent 16 % à 17 % des dépenses des ménages des deux derniers quintiles de niveau de vie, soit 2 à 3 points de plus que la moyenne. Les ménages situés dans le premier quintile, plus souvent locataires de leur logement (69 % sont locataires), ont une part de leurs dépenses consacrée aux loyers imputés mécaniquement plus faible, égale à 7 %, soit 7 points de moins que la moyenne. Inversement, la part des **loyers réels** des locataires, aides au logement déduites⁷, diminue avec le niveau de vie des ménages. Ainsi, ils représentent 7 % des dépenses des ménages du premier quintile, soit 3 points de plus que la moyenne, contre 2 % chez ceux du dernier quintile (dont seulement 16 % sont locataires).

6. Source : enquête Logement 2002, avec le niveau de vie « au sens de la comptabilité nationale » retenu dans l'étude.

7. En comptabilité nationale, seul le reste à charge réellement payé par les ménages est inclus dans la dépense de consommation de ces derniers.

La prise en compte de loyers imputés dans la dépense de consommation en comptabilité nationale est la principale source de divergence avec les résultats d'enquêtes. Dans l'enquête Budget de Famille de 2006, dans laquelle les loyers imputés ne sont pas comptabilisés en dépenses, le poste logement représente 16 % du budget des ménages. Contrairement aux données présentées ici, les variations selon le niveau de vie des ménages sont alors importantes : de 25 % du budget pour les ménages les plus modestes à 12 % pour les plus aisés. Le poids des seuls loyers d'habitation contribue pour l'essentiel à cette disparité, puisque les loyers imputés ne sont pas pris en compte et les aides au logement ne sont pas déduites des loyers (Bellamy, Léveillé, 2007).

Les variations de la part des dépenses de consommation consacrée au logement sont relativement importantes selon l'âge et il existe de fortes disparités si l'on décompose le poste. Les loyers imputés représentent ainsi 20 % des dépenses des ménages de 70 ans ou plus (soit 6 points de plus que la moyenne), contre 6 % chez les moins de 30 ans, ce poids croissant avec l'âge. Inversement, les loyers réels pèsent 11 % du budget des plus jeunes, contre moins de 4 % pour les plus âgés. Ces derniers sont ceux qui consacrent la part la plus importante de leur budget à l'eau, le gaz ou l'électricité : 9 % contre 7 % en moyenne. Là encore, cette part de dépense augmente avec l'âge (pour la prise en compte des effets de génération dans les dépenses de logement, voir Bodier, 1999, Laferrère, 2006 et Berger et alii, 2008).

Le poids de l'alimentaire et des transports varie fortement selon les catégories de ménages

Le poids des dépenses de consommation des ménages en alimentation diminue avec leur niveau de vie : avec 20 % de leur budget de consommation, les ménages les plus modestes consacrent 5 points de plus que la moyenne à ce type de dépenses, les plus aisés 3 points de moins. L'existence d'un lien croissant entre la pauvreté des ménages et la part du budget réservée à l'alimentation est connue et a été étudiée dès le dix-neuvième siècle par Engel.

Le poids de ce poste varie également selon la catégorie socioprofessionnelle. Parmi les actifs, les agriculteurs y consacrent la part la plus importante, soit près de 19 % en moyenne. À l'inverse, les cadres y consacrent la part la plus faible, 11 %. Les retraités affectent environ 18 % de leurs dépenses à l'alimentation, soit près de 3 points de plus que la moyenne. Cependant, les disparités sont également fortes selon la catégorie socioprofessionnelle d'origine, analogues à celles observées chez les actifs. Les ménages d'anciens agriculteurs destinent 22 % de leur budget à l'alimentation, contre près de 15 % pour les anciens cadres.

En revanche, les parts de dépenses de consommation associées aux transports varient fortement selon la composition du ménage : la présence d'enfant(s) les fait nettement progresser. Les personnes seules y consacrent 3 points de moins que la moyenne, contre 2 points de plus (17 % du budget) pour les couples avec un enfant. Cette part dans le budget des ménages reste assez stable quel que soit le nombre d'enfants. D'après l'enquête Budget de Famille de 2006, les célibataires et les familles monoparentales sont moins nombreux à posséder une automobile. Mais 94 % des couples sans enfant ou avec enfant(s) en possèdent une. De plus, la présence d'un enfant influe sur le taux de possession d'une deuxième voiture : 65 % des couples ayant au moins un enfant ont deux voitures, contre 40 % des couples sans enfant.

Le poids des transports diminue enfin nettement avec l'âge. En 2003, les ménages de 60-69 ans avaient une part des dépenses de transport de 2 points inférieure à la moyenne, et de 7 points inférieure pour les 70 ans et plus.

Un tiers du revenu disponible des plus modestes consacré aux dépenses pré-engagées

Les choix de consommation peuvent donc être dirigés vers différents postes de dépenses (logement, alimentaire, santé, loisir,...), dans des proportions variables selon le type de mé-

nage. Mais la consommation n'est pas toujours une question de choix. Ainsi, certaines dépenses sont réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Il s'agit de **dépenses pré-engagées** auxquelles les ménages ne peuvent aisément se soustraire et pour lesquelles ils n'ont pas ou peu d'arbitrage possible à courte échéance : dépenses liées au logement, aux services de télécommunications, assurances, services financiers... Près d'un tiers du budget de consommation des ménages (32 %), soit un peu plus d'un quart de leur revenu disponible (26 %), est constitué de dépenses « pré-engagées ». Les dépenses alimentaires, dont une part peut être jugée de première nécessité, en sont exclues car les ménages gardent en général, à court terme, la possibilité de choisir ces types de biens selon leur niveau de prix parmi un grand nombre de variétés. De même, les dépenses liées au transport (souvent perçues comme inévitables, en particulier pour les déplacements professionnels) n'en font pas partie (Accardo et al., 2007).

La part du revenu disponible consacrée à ces dépenses pré-engagées est variable selon le niveau de vie. Elle se démarque aux deux extrêmes de la distribution : ces dépenses représentent un tiers du revenu des ménages les plus modestes ; un cinquième chez les plus aisés (figure 11). Les dépenses de logement sont celles qui pèsent le plus dans le revenu des ménages, en particulier chez les plus modestes pour lesquels un quart du revenu est contraint par les frais liés au logement (loyers, eau, gaz, électricité,...), contre un sixième en moyenne pour les ménages au niveau de vie le plus élevé.

11. Dépenses pré-engagées⁸ selon le quintile de niveau de vie en 2003

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Total
Revenu disponible moyen par UC - en euros	10 080	16 410	21 040	26 750	50 030	24 910
Dépenses pré-engagées moyennes par UC - en euros	3 300	4 840	6 280	7 780	10 300	6 510
Revenu arbitrage moyen par UC - en euros	6 780	11 570	14 760	18 970	39 730	18 400
Dépenses pré-engagées (en % du revenu disponible)	33	29	30	29	21	26
dont :						
- logement	24	22	23	23	17	20
dont :						
loyers (réels ou imputés)	14	15	17	18	13	15
autres frais liés (eau, gaz, électricité,...)	10	7	6	5	4	5
- télécommunications	4	3	3	3	1	2
- assurances et services financiers	5	4	4	4	3	3

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, hors Sifim.

Source : Insee, comptes nationaux 2003, enquêtes SRCV2004, Revenus fiscaux 2003, BdF 2006, Logement 2002, Santé 2002-2003 et calculs des auteurs.

La dépense en loyers (loyers réels pour les locataires ou loyers imputés pour les propriétaires) augmente avec le niveau de vie : elle est 4,4 fois plus élevée chez les plus aisés (6 320 € par an et par unité de consommation) que chez les plus modestes (1 430 €). Du premier à l'avant-dernier quintile, la part des loyers dans le revenu disponible croît de 14 % à 18 %. En revanche, le différentiel de revenu entre l'avant-dernier et le dernier quintile est plus fort que celui du montant du loyer, induisant ainsi un poids moindre dans le revenu disponible (13 % contre 18 %). Les autres frais liés au logement (eau, gaz, électricité, entretien courant)

8. L'étude permet d'approcher le concept de dépenses pré-engagées sans toutefois en retrouver le contour exact. Ainsi, par exemple, les dépenses d'assurance-vie ne peuvent être isolées de l'ensemble des dépenses d'assurance alors qu'elles sont hors champ des dépenses pré-engagées. À l'inverse, les services d'intermédiation financière (Sifim) ne font pas partie du champ de l'étude et ne sont donc pas inclus.

augmentent avec le niveau de vie (de 1 000 € par an et par unité de consommation pour le premier quintile à 1 990 € pour le dernier), à un rythme moindre que celui des revenus.

Une fois ces dépenses pré-engagées effectuées, le revenu restant (**revenu arbitral**) sert à financer les autres dépenses de consommation (alimentaire, habillement, transports, loisirs, hôtels-restaurants...) ou à mettre de l'argent de côté. Le revenu arbitral des plus modestes est en moyenne par unité de consommation de 6 780 € contre 39 730 € pour les plus aisés : un écart de 5,9 alors qu'il est de 5,0 en termes de revenu disponible. Les disparités sont donc plus prononcées sur la partie du revenu qui peut être plus librement consacrée à la consommation et à l'épargne.

Une épargne inégalement répartie dans la population

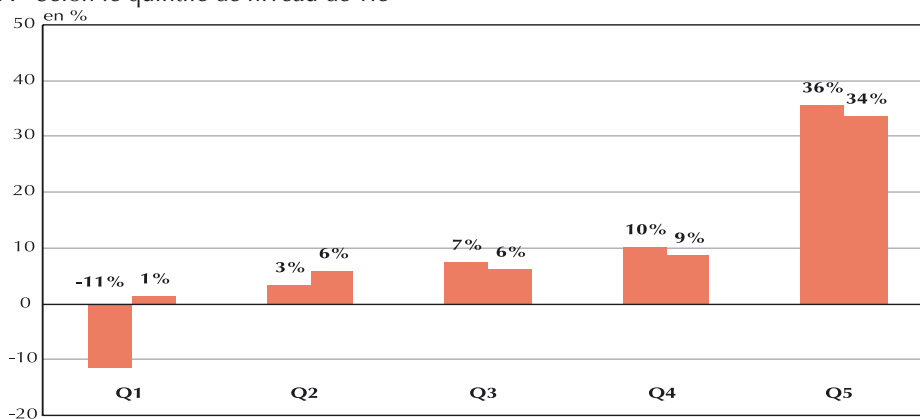
L'épargne du ménage correspond à ce qui reste du revenu, une fois réglé l'ensemble des dépenses de consommation. Plusieurs motifs peuvent conduire un ménage à choisir d'épargner plutôt que consommer, une fois les dépenses pré-engagées et indispensables assurées : investir ou acquérir des biens de valeur, se prémunir contre les aléas de la vie, professionnels notamment, compléter sa retraite future, transmettre un patrimoine à ses descendants. En 2003, un ménage ordinaire de métropole épargne en moyenne 4 320 € par unité de consommation, soit 17,3 % de son revenu disponible.

Le **taux d'épargne** est croissant le long de l'échelle des niveaux de vie (*figure 12*) : celui des plus modestes est estimé en moyenne entre - 11 % et 1 %, selon deux estimations alternatives (*encadré 1*), et celui des plus aisés entre 34 % et 36 %. La variabilité de l'estimation est d'autant plus forte que le niveau de vie est faible.

Les résultats étant plus robustes pour les autres critères de classement, une seule estimation est proposée.

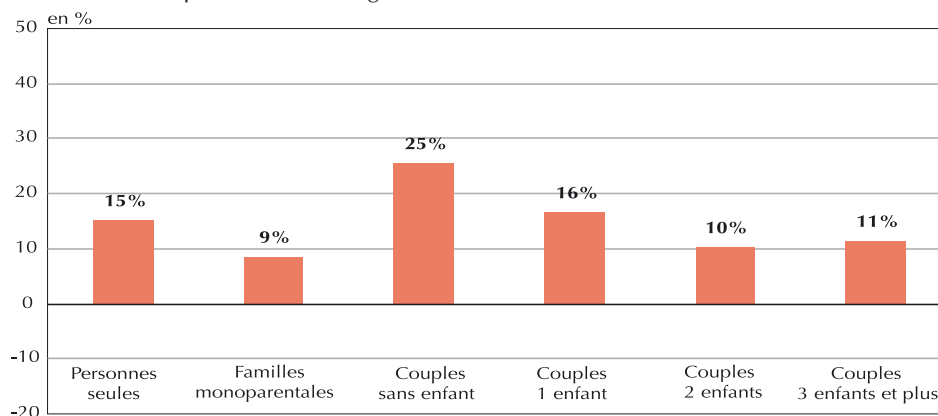
12. Taux d'épargne selon la catégorie de ménage en 2003

A - Selon le quintile de niveau de vie

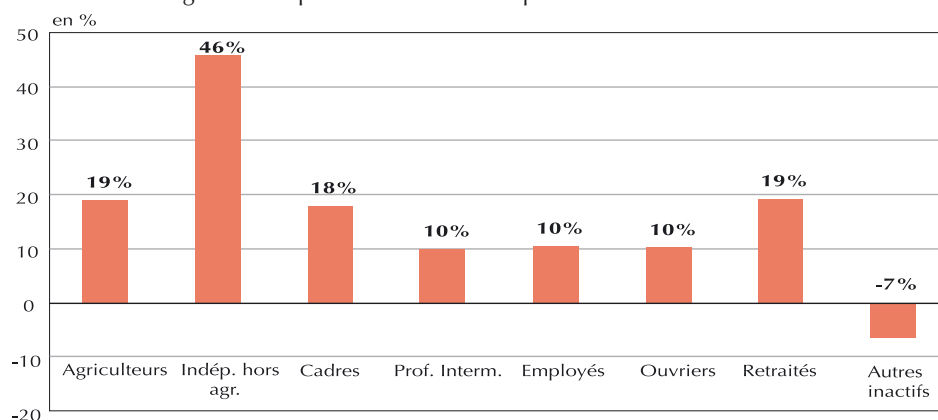


Lecture : deux estimations des taux d'épargne par quintile de niveau de vie sont présentées selon les modalités retenues pour le redressement des revenus déclarés dans l'enquête Budget de Famille (*cf. encadré 1*). Avec un redressement *a minima* le taux d'épargne du premier quintile est en moyenne de -11% ; en effectuant un redressement plus fin, basé sur un filtre de cohérence entre revenu et consommation déclarés, le taux d'épargne est en moyenne de 1%. Pour les autres variables de typologie (composition familiale, âge et catégorie socioprofessionnelle) les résultats sont similaires quelle que soit la méthode de redressement des revenus. Seule l'estimation des taux d'épargne basée sur un redressement fin figure dans les graphiques.

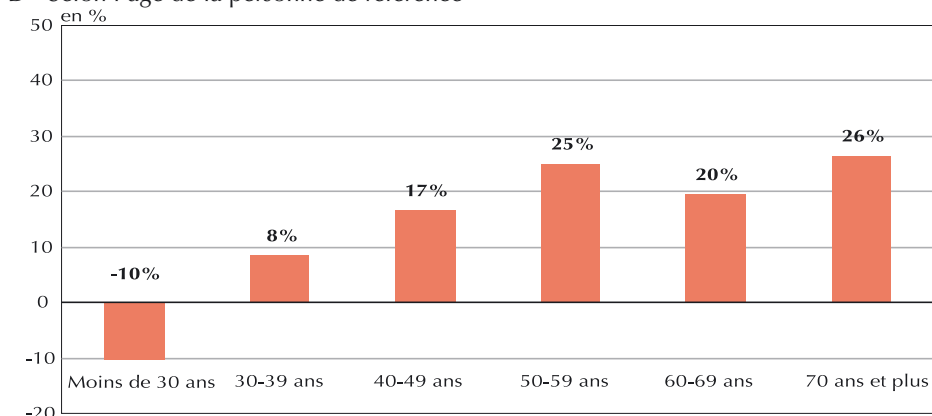
B - Selon la composition du ménage



C - Selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence



D - Selon l'âge de la personne de référence



Note : des résultats détaillés sont présentés sur le site www.insee.fr.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, hors Sifim.

Source : Insee, comptes nationaux 2003, enquêtes SRCV2004, Revenus fiscaux 2003, BdF 2006, Logement 2002, Santé 2003 et calculs des auteurs.

Le taux d'épargne croît également avec l'âge : de - 10 % en moyenne pour les plus jeunes à 26 % pour les plus de 70 ans. Il diminue pour la tranche d'âge 60-69 ans (20 %). Le pic pour les plus âgés pourrait traduire un souhait d'épargne de précaution ou de transmission mais aussi les habitudes de consommation moindre propres aux générations les plus anciennes. Les écarts de taux d'épargne peuvent être dus à des effets de génération et ne doivent pas être interprétés uniquement comme une évolution de l'épargne au cours du cycle de vie.

Le taux d'épargne paraît particulièrement élevé pour l'ensemble des indépendants par rapport aux autres catégories de ménages : 19 % pour les agriculteurs et 46 % en moyenne pour les autres non-salariés. Cependant, le taux d'épargne des ménages d'indépendants n'est pas strictement comparable à celui des autres catégories. En effet, l'épargne des indépendants sert également à financer leurs investissements professionnels. La nature plus aléatoire des revenus pour cette catégorie de ménages, ainsi que des retraites moins élevées que pour les salariés, expliquent peut-être également leurs taux d'épargne relativement importants.

Les couples sans enfant sont ceux qui en moyenne épargnent le plus, avec un taux de 25 %. Les effets d'âge et de génération précédemment mentionnés jouent à nouveau ici. À l'opposé, les familles monoparentales et les couples ayant deux enfants ou plus épargnent relativement peu, avec des taux d'épargne entre 9 % et 11 %.

Certains types de ménages dégagent une épargne globale, en moyenne, négative

Les 20 % de ménages les plus modestes dégagent dans l'ensemble une épargne négative (taux d'épargne estimé entre - 11 % et 1 %). Il en va de même pour les ménages dont la personne de référence est inactive sans être retraitée⁹ (- 7 %) ou a moins de 30 ans (- 10 %).

Au niveau individuel, différents cas de figure peuvent expliquer une telle situation une année donnée : une grosse dépense, comme l'achat d'un véhicule, financée par un crédit à la consommation ou par une épargne précédemment accumulée ; une chute de revenus, du fait d'une période de chômage ou d'inactivité ; le coût des études, financé par un prêt.

Un taux d'épargne globalement négatif pour une catégorie ne signifie pas que tous les ménages de cette catégorie ont un taux d'épargne négatif. Ainsi, c'est la consommation de l'ensemble des 20 % des ménages les plus modestes qui a été supérieure au revenu disponible total perçu par ces derniers en 2003 ; certains ménages parmi les plus modestes ont pu dégager une épargne positive. Inversement, si le taux d'épargne global est en moyenne positif pour une catégorie donnée, cela ne signifie pas que certains n'aient pas, cette année-là, dépensé plus que leur revenu courant.

Les ménages les plus modestes ne sont pas nécessairement les mêmes d'une année à l'autre. Les ménages paraissent ainsi relativement mobiles au sein de l'échelle des revenus. À l'aide du panel du dispositif SRCV, une analyse longitudinale a été réalisée sur les revenus des individus présents dans l'échantillon trois années de suite, en 2003, 2004 et 2005. La moitié des individus du premier quintile de niveau de vie en 2003 restent dans la même tranche pendant 3 ans. La part des individus restant constamment dans la même position est du même ordre de grandeur chez les plus aisés (52%). Elle est plus faible, entre 23 % et 28 %, pour les autres quintiles¹⁰.

Une consommation qui n'est pas couverte par les revenus perçus une année peut également être prise en charge par l'entraide familiale. Ainsi, la prise en compte des transferts privés conduit à modifier le profil des taux d'épargne.

⁹. Cette catégorie comprend les étudiants, les femmes au foyer ou les personnes n'ayant jamais travaillé.

¹⁰. Le concept de niveau de vie utilisé est celui habituellement calculé à partir des données d'enquête de SRCV et diffère donc partiellement du niveau de vie « au sens de la comptabilité nationale » retenu dans l'étude.

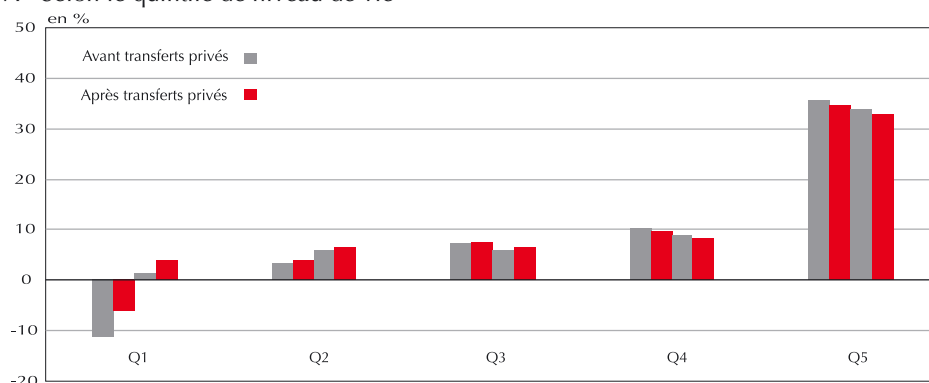
Les transferts privés en faveur des familles monoparentales et des plus jeunes

Les montants de transferts privés sont évalués et répartis entre les différentes catégories de ménages grâce à l'enquête Budget de Famille. Les estimations sont sensibles à l'échantillon retenu pour le calcul, selon que les ménages déclarant les montants les plus élevés sont intégrés ou pas (*encadré 1*). Le choix a été fait de conserver dans la figure 13 les deux estimations des transferts privés nets moyens pour présenter deux évaluations du taux d'épargne après transferts lorsque ces dernières s'écartent de plus de 2 points (cas des familles monoparentales et des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans).

L'introduction des transferts privés entre ménages a un fort impact sur le niveau du taux d'épargne des plus modestes (*figure 13*) : l'estimation du taux d'épargne moyen, comprise entre - 11 % et 1 % avant transferts, se situe entre - 6 % et 4 % après transferts privés.

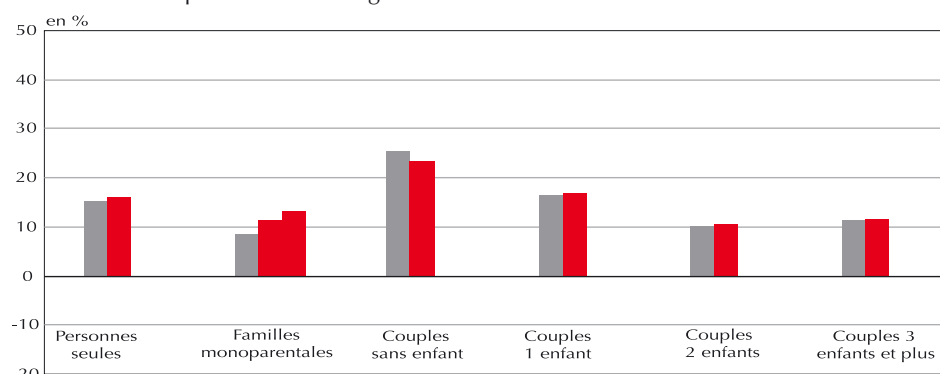
13. Taux d'épargne avant et après transferts selon la catégorie de ménages en 2003

A - Selon le quintile de niveau de vie



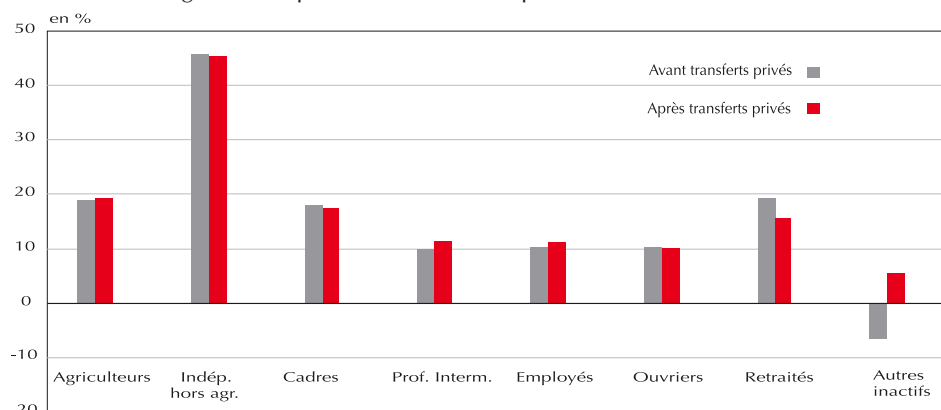
Lecture : selon la première estimation (avec un redressement *a minima* des revenus de l'enquête Budget de Famille - cf. encadré 1), le taux d'épargne du premier quintile est en moyenne de - 11 %. Après transferts privés, il est de - 6 %. L'estimation alternative (avec un redressement plus fin des revenus) l'évalue en moyenne à 1 % avant transferts et 4 % après transferts.

B - Selon la composition du ménage

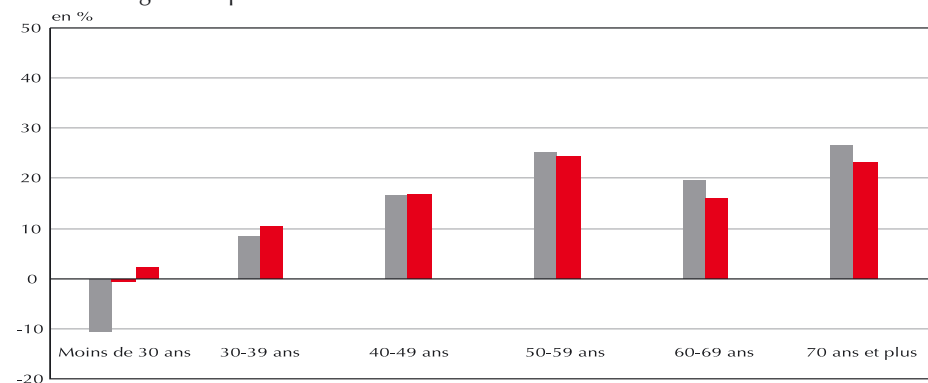


Lecture : pour les familles monoparentales, le taux d'épargne avant transferts est de 9 %. Après transferts, il est estimé entre 11 % et 13 % selon la méthode de calcul des transferts privés (avant ou après écrêtage des ménages déclarant les montants extrêmes - cf. encadré 1).

C - Selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence



D - Selon l'âge de la personne de référence



Lecture : pour les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans, le taux d'épargne avant transferts est de -10 %. Après transferts il est estimé entre 0% et 2 % selon la méthode de calcul des transferts privés.

Note : des résultats détaillés sont présentés sur le site www.insee.fr.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, hors Sifim.

Source : Insee, comptes nationaux 2003, enquêtes SRCV2004, Revenus fiscaux 2003, Bdf 2006, Logement 2002, Santé 2003 et calculs des auteurs.

Les transferts en faveur des familles monoparentales, qui incluent les pensions alimentaires, augmentent leur taux d'épargne de 3 à 5 points selon le calcul retenu. Au regard de la faiblesse de leur revenu disponible moyen, le taux d'épargne des familles monoparentales après transferts apparaît relativement élevé, ce qui pourrait s'expliquer par des motifs de précaution plus accentués.

Les transferts privés augmentent nettement le taux d'épargne des ménages les plus jeunes : pour les moins de 30 ans, il est estimé selon les calculs à 0 % ou 2 %, contre - 10 % avant transferts. Les transferts privés ont *a contrario* pour effet de diminuer le taux d'épargne des 50 ans ou plus.

Enfin, la prise en compte des transferts entre ménages modifie substantiellement les taux d'épargne de certaines catégories socioprofessionnelles. C'est le cas des retraités cadres (resp. indépendants hors agriculteurs) dont le taux d'épargne diminue de 3 à 7 points selon la méthode de calcul des transferts privés (resp. 2 à 5 points) une fois intégrés les transferts. Inversement, le taux d'épargne des ménages dont la personne de référence est inactive autre que retraitée est très fortement augmenté par les transferts (+ 12 points) ; négatif avant transferts, il devient positif en moyenne après. ■

Pour en savoir plus

Accardo J., Chevalier P., Forgeot G., Friez A., Guédès D., Lenglard F., Passeron V., « La mesure du pouvoir d'achat et sa perception par les ménages », *L'économie française*, Insee-références, édition 2007.

Baclet A. et Raynaud É., « La prise en compte des revenus du patrimoine dans la mesure des inégalités », *Économie et statistique*, n° 414, 2009.

Bellamy V. et Léveillé L., « Enquête Budget de Famille 2006 », *Insee Résultats* n° 73, série société, décembre 2007.

Berger R., Hebel P. et Recours F., « Effets de générations, d'âge et de revenus sur les arbitrages de consommation », *Cahier de recherche* n° C258, décembre 2008, Credoc.

Bodier M., « Les effets d'âge et de génération sur le niveau et la structure de la consommation », *Économie et statistique*, n° 324-325, août 1999.

Goutard L. et Pujol J., « Les niveaux de vie en 2006 », *Insee première* n° 1203, juillet 2008.

Herpin N., Dechaux J-H, « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Économie et statistique* n° 373, 2004.

Insee, « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee-références*, édition 2009.

Insee, « L'économie française, comptes et dossiers », *Insee-références*, édition 2008.

Laferrère A., « Vieillesse et logement : désempagne, adaptation de la consommation et rôle des enfants », *Retraite et société*, n° 47, janvier 2006, pp. 66-108.

Loisy C., « L'épargne des ménages de 1984 à 1995 : disparité et diversité », *Économie et statistique* n° 324-325, 1999.

Moati P. et Rochefort R., « Mesurer le pouvoir d'achat », *Rapport du Conseil d'analyse économique* n° 73, janvier 2008.

Quinet A., « Mesurer le pouvoir d'achat des ménages », *Rapport au Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi*, février 2008.
